

Auxiliaire de puériculture

RNCP35832 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43441
Code(s) ROME	J1304
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2025

Certificateur(s)

Ministère chargé de la santé

Partenaires habilités

205 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 205 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ABC PUERICULTURE	34482479200032	Former et organiser l'évaluation
ABC PUERICULTURE	34482479200115	Former et organiser l'évaluation
ANTENNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX	18001404501593	Former et organiser l'évaluation
ASS DES COURS PROF PHARMACIE ACADEMIE	78515061600049	Former et organiser l'évaluation
ASS DES COURS PROF PHARMACIE ACADEMIE	78515061600056	Former et organiser l'évaluation
ASS FORM PROFESS ADULT MQUE	31631741100023	Former et organiser l'évaluation
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	26750045201928	Former et organiser l'évaluation
ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX MARSEILLE	26130008100484	Former et organiser l'évaluation
ASS JEANNE BLUM	30179098600022	Former et organiser l'évaluation
ASSOC DEPART AMIS PARENTS ENFANTS INADAP	32198413000385	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 205 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35832-auxiliaire-de-puericulture/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'auxiliaire de puériculture participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance. L'auxiliaire de puériculture travaille

au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile, ou dans le cadre de structure de prévention et dépistage.

La formation permettant l'obtention de la certification est dispensée par les IFAP agréés à cet effet. Elle est accessible sans condition de diplôme. Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

ACTIVITÉS VISÉES

En tant que professionnel(le) de santé, l'auxiliaire de puériculture est autorisé(e) à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompanyer l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Domaines d'activités :

1. Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités.
2. Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques
3. Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants
4. Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention
5. Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accompanyer l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

1bis. Elaborer et mettre en oeuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.

2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en oeuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

4. Mettre en oeuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

5. Accompanyer la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

8. Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Blocs de compétences

RNCP35832BC01 — Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

LISTE DE COMPÉTENCES

1 - Accompanyer l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements

nécessaires.

1bis - Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe.

2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de situation

Evaluation des compétences en milieu professionnel

RNCP35832BC02 — Evaluation de l'état clinique et mise en oeuvre de soins adaptés en collaboration

LISTE DE COMPÉTENCES

3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant.

5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4

Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5

Evaluation des compétences en milieu professionnel

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2

RNCP35832BC03 — Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

LISTE DE COMPÉTENCES

6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée

Evaluation des compétences en milieu professionnel

RNCP35832BC04 — Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés.

9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel

Evaluation des compétences en milieu professionnel

RNCP35832BC05 — Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

LISTE DE COMPÉTENCES

10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités.

11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée

Evaluation des compétences en milieu professionnel

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile (maternité, service hospitalier, structure d'accueil de la petite enfance, en crèche, halte-garderie, à domicile...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Auxiliaire de puériculture

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n°2007-1188 du 3 août 2007 portant statut particulier du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière.

L'auxiliaire de puériculture exerce sous la responsabilité de l'infirmier diplômé d'Etat ou de l'infirmière puéricultrice diplômée d'Etat, dans le cadre de l'article R. 4311-4 du code de la santé publique.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat, défini par les articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique, relatifs aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier.

Dans les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, l'activité est encadrée par les articles R. 2324-16 à R. 2324-47 du code de la santé publique.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 400 €
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	23 609
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	T2B60 — Assistants maternels, auxiliaires de puériculture, assistants familiaux et gardes à domicile

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture est nommé par le préfet de région, sur proposition du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou de son représentant. Il se réunit afin d'examiner le dossier de l'élève ayant validé partiellement ou totalement les compétences acquises en vue de l'obtention des blocs de compétences nécessaires à la certification.

Le jury comprend :

1. Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant en qualité de président ;
2. Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
3. Le cas échéant un représentant d'un centre de formation des apprentis avec lequel les instituts de formation de la

région ont conclu une convention ou un maître d'apprentissage;

4. Un directeur d'un institut de formation d'auxiliaire de puériculture ;
5. Un auxiliaire de puériculture ou un infirmier formateur permanent d'un institut de formation ;
6. Un infirmier en activité professionnelle;
7. Un auxiliaire de puériculture en activité professionnelle ;
8. Un représentant des employeurs d'auxiliaires de puériculture du secteur sanitaire, social ou médico-social ;
9. Le cas échéant un représentant d'un établissement public local d'enseignement ou d'un établissement privé d'enseignement sous contrat d'association avec l'Etat délivrant la formation d'auxiliaire de puériculture, désigné par le chef d'établissement concerné ou son représentant.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Les textes VAE ne sont pas encore publiés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 100 €
Selon la branche	7 186 € – 8 100 €
Prise en charge	Branches concernées
8 100 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 410 €	CPNEFP Mutualité
7 186 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2025
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP4496

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP40743

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35832/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	528
Parcours menés à terme	470
Taux d'achèvement	89 %
Période	03/2022 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	535
Montant total engagé	1 462 842 €
Coût moyen par dossier	2 734 €
Durée moyenne	583 h
Période	09/2021 – 09/2025
France compétences	56 %
Reste à charge titulaire	22 %
France Travail	18 %
OPCO	2 %
Régions	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.